



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale

11 mars 2003

Français

Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 septembre 2002, à 10 heures

Président : M. Sharma. (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M. Mselle

Sommaire

Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur

Organisation des travaux

Point 117 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-60368 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Élection du Vice-Président et du Rapporteur

1. **Le Président** dit que, conformément à la résolution 52/163 de l'Assemblée générale, la Commission doit élire trois vice-présidents et un rapporteur. Il considère que la Commission souhaite élire aux postes de vice-présidents M. Dragulescu (Roumanie), M. Kendall (Argentine) et M. Tilemans (Belgique), dont la candidature a été présentée respectivement par le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

2. **M. Dragulescu** (Roumanie), M. Kendall (Argentine) et M. Tilemans (Belgique) sont élus Vice-Présidents par acclamation.

3. **Le Président** considère que la Commission souhaite élire au poste de rapporteur M. Getachew (Éthiopie), dont la candidature a été présentée par le Groupe des États d'Afrique.

4. *M. Getachew (Éthiopie) est élu Rapporteur par acclamation.*

Organisation des travaux (A/57/250; A/C.5/57/1; A/C.5/57/L.1)

5. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail de la partie principale de la session en cours, qui fait l'objet du document officiel distribué aux délégations. Il appelle l'attention sur le document A/C.5/57/1, où figure la liste des questions renvoyées à la Commission par l'Assemblée générale, et sur le document A/C.5/57/L.1, qui contient la liste des documents relatifs à ces questions.

6. Il note que la Commission doit terminer ses travaux au plus tard le vendredi 6 décembre 2002, dans l'après-midi, ce qui demandera beaucoup de discipline de la part des délégations. En particulier, les membres devront s'assurer que les séances commencent à l'heure et qu'ils tirent le meilleur parti des services de conférence fournis à la Commission, il espère que la Cinquième Commission servira d'exemple aux autres grandes commissions. Comme 2002 est une année consacrée aux questions de personnel, une grande partie du temps de la Commission sera consacrée aux points de l'ordre du jour portant sur la gestion des ressources humaines, mais il y a aussi beaucoup

d'autres questions budgétaires importantes à l'ordre du jour et chacune doit recevoir l'attention qu'elle mérite. Compte tenu de la lourde charge de travail de la Commission, il faudra peut-être donner la priorité aux questions comportant des délais.

7. L'objectivité et le sens de l'équité des États Membres seront mis à l'épreuve par de longues et délicates négociations au cours des mois à venir. Toutefois, la Commission est connue pour son travail d'équipe. Par conséquent, le Président se dit confiant que les délégations sauront s'élever au-dessus des intérêts nationaux et que, selon sa tradition, la Commission continuera de prendre des décisions par consensus.

8. **M. Christiansen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie, ainsi qu'au nom de l'Islande et de la Norvège, dit que la Commission sera saisie de nombreuses questions importantes durant la présente session. Il constate donc avec inquiétude que bon nombre de documents pertinents n'ont pas été mis à la disposition des délégations à temps. Toutefois, l'Union européenne travaillera de façon constructive à surmonter les problèmes causés par ces retards. Il ne doute pas que la Commission contribuera pendant la présente session à renforcer l'Organisation des Nations Unies en prenant des décisions orientées vers l'avenir en ce qui concerne le plan d'équipement. Il remercie le Comité du programme et de la coordination, le Comité des contributions et le Comité des conférences pour leurs rapports.

9. L'Union européenne souscrit aux recommandations faites par le Secrétaire général dans le document A/BUR/57/1 à propos des travaux de la Commission. Elle convient que, si la Commission doit terminer ses travaux dans l'après-midi du vendredi 6 décembre 2002, la ponctualité sera d'une très grande importance. Elle est donc prête à commencer les séances à 10 heures tapantes et à les lever à 6 heures précises tous les jours de la semaine.

10. **M. Pulido León** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le programme de travail de la Commission doit être inspiré par une répartition équilibrée du temps et donner la priorité aux questions comportant des délais. L'inscription de questions au programme de travail devrait découler des

demandes exprimées dans les résolutions de l'Assemblée générale lors de sessions précédentes.

11. Le Groupe des 77 et de la Chine sont profondément préoccupés par la publication tardive des documents, problème qui semble s'être aggravé pendant la présente session et qui nuira sûrement au bon déroulement des travaux de la Commission. Le Secrétariat doit imposer le respect de la règle des six semaines, que l'Assemblée générale réaffirme chaque année, ainsi que le respect des dispositions pertinentes de la résolution 54/248 et du Règlement intérieur de l'Assemblée.

12. Le représentant du Venezuela note qu'aucune séance n'est prévue pour l'examen de questions telles que la mobilité, la discrimination dans le recrutement et les mécanismes de suivi et de contrôle du Bureau de la gestion des ressources humaines, même si 2002 est une année consacrée aux questions de personnel. En outre, certains rapports qui ont été publiés ne seront pas examinés.

13. Le Groupe des 77 et de la Chine attachent beaucoup d'importance à l'efficacité du fonctionnement de la Commission. Ils sont donc prêts à mener des négociations constructives sur les questions complexes dont la Commission est saisie en vue d'assurer à la présente session une issue fructueuse, dans le temps imparti.

14. **M. Aguilar Zinser** (Mexique), parlant au nom de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, de la Guinée équatoriale, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela dit que les États Membres au nom desquels il prend la parole, s'inquiètent de la qualité des services de traduction et d'interprétation qui sont fournis vers l'espagnol et de la qualité des services d'interprétation fournis à partir de l'espagnol vers les autres langues officielles de l'Organisation.

15. Il y a en ce moment plus de 400 millions d'hispanophones à travers le monde. Selon certaines prévisions démographiques, ce nombre pourra atteindre 550 millions d'ici à l'année 2050. Paradoxalement cependant, l'espagnol semble perdre du terrain à l'Organisation des Nations Unies alors même que de plus en plus de gens utilisent cette langue, notamment dans des pays dont la langue originale n'est pas l'espagnol, et alors même que l'image internationale de

cette langue se développe grâce à ses contributions à la culture universelle et à son importance politique et économique croissante.

16. Les Nations Unies ont été créées pour promouvoir le dialogue entre les États Membres afin qu'ils puissent résoudre leurs différends. Le multilinguisme est l'outil parfait pour faciliter le dialogue et la négociation. C'est pourquoi les organes politiques des Nations Unies ont inséré une disposition dans leurs règlements internes indiquant leurs langues officielles et leurs langues de travail

17. Les 20 États Membres hispanophones désirent réaffirmer leur attachement au multilinguisme et exprimer leur inquiétude face à la détérioration rapide de la qualité de la traduction et de l'interprétation vers l'espagnol, ce qui va à l'encontre du principe du multilinguisme et qui a des conséquences néfastes pour le dialogue qui est un outil si essentiel à l'Organisation.

18. Malgré les résolutions que l'Assemblée générale adopte chaque année sur la qualité des services de conférence fournis aux États Membres, la situation de l'espagnol ne s'est pas améliorée. Les États Membres hispanophones notent avec inquiétude le déclin constant de la qualité de la traduction vers l'espagnol et ils écoutent avec étonnement et frustration les piètres interprétations données dans les autres langues officielles des déclarations faites en espagnol et, parfois, à partir des autres langues vers l'espagnol. Ils ont appelé l'attention sur ces erreurs au moment où elles étaient commises, mais ils en sont maintenant arrivés à la conclusion que des plaintes individuelles ne suffiraient pas à résoudre ce problème.

19. Agissant en application de la résolution 56/242 de l'Assemblée, des représentants des États Membres hispanophones ont rencontré à deux reprises les Chefs de la Section espagnole d'interprétation et du Service espagnol de traduction, avec lesquels ils ont eu des discussions amicales et franches. Ces derniers ont écouté leurs doléances avec attention et respect. De leur côté, les représentants de ces pays ont pris note des préoccupations des deux Chefs et peuvent une fois de plus attester du dévouement du personnel de l'Organisation, de son sens aigu du professionnalisme et de son amour de la langue espagnole.

20. Le dialogue entre le Secrétariat et les États Membres hispanophones a été fructueux et a donné aux États Membres une meilleure idée des problèmes

rencontrés par les groupes espagnols d'interprétation et de traduction. Les États Membres hispanophones ont conclu qu'un examen d'ensemble de la traduction et de l'interprétation dans toutes les langues officielles est devenu nécessaire afin de les amener à un niveau d'excellence. Par conséquent, ils demandent qu'un rapport soit présenté à l'Assemblée lors de sa cinquante-huitième session ordinaire au titre des points de l'ordre du jour intitulés « Plan des conférences » et « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 » et qu'il comporte une évaluation de la situation actuelle dans les services de traduction et d'interprétation, de leurs charges de travail, de leurs ressources en personnel et en matériel, et de la qualité de leur produit. Ce rapport devrait comprendre des propositions précises visant à rehausser la norme de ces services.

21. En attendant la présentation de ce rapport, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait faire un effort pour remédier aux nombreux problèmes d'interprétation et de traduction auxquels font face les États Membres hispanophones et présenter un rapport sur les progrès accomplis.

22. Les 20 États Membres hispanophones réaffirment leur attachement à l'Organisation des Nations Unies et sont convaincus que le dialogue constitue une manifestation de civilité et de tolérance; sans dialogue, il n'y a pas de diplomatie efficace. Ils demeurent convaincus que le multilinguisme est l'une des façons de renforcer le dialogue et le travail de l'Organisation.

23. **M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est prête à coopérer avec les autres membres afin que la Commission puisse terminer ses travaux dans l'après-midi du vendredi 6 décembre 2002. En ce qui concerne le programme de travail, il demande que le plan d'équipement soit examiné dès que possible par la Commission afin que les étapes suivantes prévues par le plan puissent être exécutées dans les temps et méthodiquement. Il exprime sa satisfaction au Comité du programme et de la coordination, au Comité des contributions et au Comité des conférences pour les rapports qu'ils ont présentés.

24. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne le programme de travail, elle demande si le Bureau allouera du temps pour l'examen du

rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), qui comporte des propositions dont les conséquences administratives et budgétaires sont très importantes, notamment une proposition de modifier la procédure à suivre lors de l'examen intergouvernemental des budgets. Elle note à cet égard que l'Assemblée générale a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle des grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires.

25. Elle se dit préoccupée d'apprendre que, pour des raisons techniques, l'esquisse budgétaire proposée par l'exercice biennal 2004-2005, le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003 et les rapports sur le système de budgétisation basé sur les résultats ne seront abordés que plus tard pendant la session. Notant que la Commission doit terminer ses travaux dans l'après-midi du vendredi 6 décembre 2002, elle dit qu'il est essentiel d'allouer suffisamment de temps à l'examen de ces questions importantes.

26. Il aurait fallu prévoir plus de séances pour l'examen de la question du plan des conférences afin de permettre à la Commission de procéder à un examen approfondi des propositions faites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289). En outre, il faudra plus de temps pour examiner les deux rapports du Département de l'information présentés au titre du point de l'ordre du jour consacré au budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

27. Finalement, elle remercie le Comité du programme et de la coordination, le Comité des contributions et le Comité des conférences pour leurs rapports, qui facilitent les travaux de la Cinquième Commission.

28. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne le programme de travail, il aurait fallu prévoir plus de séances pour l'examen des points de l'ordre du jour concernant la gestion des ressources humaines et le plan des conférences. Le nombre de séances officielles prévu pour l'examen de ce dernier point ne correspond pas à ce qui a été convenu. La Commission devrait pouvoir

examiner ce point important sans être pressée par le temps; le programme de travail devrait donc être révisé en conséquence.

29. **M. Acakpo-Satchivi** (Secrétaire de la Commission), en réponse aux inquiétudes exprimées par la représentante de Cuba, dit que le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) doit d'abord être examiné par la plénière au titre du point 52 de l'ordre du jour. L'Assemblée pourra alors décider d'en saisir la Cinquième Commission pour un examen plus approfondi. Afin de permettre aux membres de participer aux débats en plénière, aucune séance de la Cinquième Commission n'a été prévue pour les deux matinées au cours desquelles le rapport sera examiné par l'Assemblée. Le Bureau examinera les diverses demandes présentées par les délégations et présentera des propositions visant à ajuster le programme de travail de la Commission.

30. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne) aimerait pouvoir consulter le programme de travail révisé avant son adoption.

31. **M. Acakpo-Satchivi** (Secrétaire de la Commission) dit que, étant donné que les divers groupes de la Commission ont des priorités différentes, il est important que le Bureau examine d'abord toutes les demandes présentées avant de soumettre ses propres propositions d'ajustement au programme de travail proposé. La nature des ajustements sera déterminée par le travail à accomplir et l'évolution des débats.

32. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne) dit que c'est précisément à cause de la lourde charge de travail de la Commission et des inquiétudes des diverses délégations que les propositions de modification du programme de travail devraient être soumises à la Commission avant d'être adoptées.

33. **Mme Silot Bravo** (Cuba) propose que la Commission adopte le programme de travail proposé et qu'elle accepte de bonne foi l'offre du Bureau d'apporter les ajustements nécessaires en fonction des diverses observations formulées par les membres.

34. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver le programme de travail étant entendu que des ajustements seront apportés en cours de session, selon que de besoin.

35. *Il en est ainsi décidé.*

36. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les recommandations faites en plénière à la 19e séance, tenue le 20 septembre 2002, qui figurent dans le premier rapport du Bureau (A/57/250). Plus particulièrement, le paragraphe 47 du rapport du Bureau renvoie à la décision 34/401 de l'Assemblée, qui dit, entre autres, qu'il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail. La décision indique aussi qu'une date limite obligatoire – le 1er décembre au plus tard – doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières. Le Président souhaite aussi appeler l'attention sur les observations du Bureau touchant l'organisation des travaux de l'Assemblée générale, qui figurent aux paragraphes 59 et 60 du document A/57/250.

37. L'Assemblée générale ayant décidé que la Cinquième Commission devrait achever ses travaux le vendredi 6 décembre, le Bureau est fermement d'avis que le Président doit inviter le Président de l'Assemblée générale, et par son intermédiaire, les présidents de toutes les autres grandes commissions, à faire en sorte que l'examen de tous les projets de résolution ayant des incidences sur le budget-programme soit terminé le 22 novembre, afin qu'on ait le temps d'établir les états d'incidences sur le budget-programme qui seront examinées par le Comité consultatif, puis par la Cinquième Commission.

38. S'il n'entend pas d'objection, le Président considérera que les membres de la Commission ont pris note des recommandations de l'Assemblée générale et des observations qu'il vient de faire.

39. *Il en est ainsi décidé.*

Point 117 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/56/46)

40. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée du 27 juin 2002, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président par intérim de l'Assemblée générale (A/C.5/56/46) transmettant une

lettre datée du 21 juin 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des contributions et reprenant les extraits pertinents du rapport de ce Comité sur les travaux de sa soixante-deuxième session concernant des demandes de dérogation présentées en vertu des dispositions de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies par le Burundi, les Comores, la Géorgie, la Guinée-Bissau, la République de Moldova, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Tadjikistan.

41. **M. Christiansen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie, ainsi que de l'Islande et de la Norvège, dit que l'application de l'Article 19 de la Charte doit être juste et cohérente. L'Union européenne tient à souligner que le Comité des contributions joue un rôle absolument essentiel en donnant des orientations solides à l'Assemblée générale à ce sujet.

42. L'Union européenne note avec inquiétude que huit États Membres ont présenté des demandes de dérogation en vertu de l'Article 19. Mais elle constate avec plaisir que quatre de ces États ont présenté un échéancier pluriannuel pour le règlement de leurs arriérés et elle encourage les autres États Membres à faire de même dès que possible. Elle note en outre que le Comité des contributions n'a pas pu se prononcer sur la requête d'un autre État Membre, dont la demande lui est parvenue trop tard. L'Union européenne se dit prête à accepter les recommandations du Comité des contributions figurant dans le rapport.

43. **M. Nteturuye** (Burundi) dit que si le Burundi a présenté tardivement sa demande de dérogation en vertu de l'Article 19, c'est parce qu'il menait des consultations avec sa capitale afin de déterminer les mesures qui pourraient être prises pour permettre au Burundi de retrouver son droit de vote à l'Assemblée. Malheureusement, pour des raisons diverses, aucune des mesures envisagées n'a été retenue. Au Burundi, les professeurs sont en grève pour obtenir de meilleurs salaires et la guerre civile, qui fait rage depuis neuf ans, et notamment, l'embargo régional imposé au Burundi, ont détruit l'économie nationale et ramené plus de 60 % de la population en deçà du seuil de pauvreté. Le Gouvernement recherche le dialogue et une solution politique au conflit, mais l'absence de cessez-le-feu constitue un obstacle à la mise en oeuvre

de l'Accord de paix d'Arusha qui a été négocié sous l'égide de l'ex-Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela.

44. Pour ce qui est de l'économie, même si certains progrès ont été accomplis dans les négociations avec le Fonds monétaire international, les conditions imposées, comme la dévaluation de la monnaie nationale, sont extrêmement difficiles. En dépit de ces circonstances, le Burundi reste déterminé à payer sa quote-part aussitôt que possible.

45. **M. Pulido León** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, prend note avec satisfaction des renseignements fournis par le représentant du Burundi au sujet de la situation de cet État Membre. Le Groupe des 77 et de la Chine appuient la demande de dérogation présentée par le Burundi en vertu de l'Article 19 de la Charte.

46. **M. Ekorong A Dong** (Cameroun), auquel se joignent **M. Maiga** (Mali), **Mme Lock** (Afrique du Sud), **M. El Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne), **M. Acemah** (Ouganda), **M. Elgammal** (Égypte), **Mme Afifi** (Maroc), **Mme Achouri** (Tunisie), **M. Chaudhry** (Pakistan), **M. Mustafa** (Soudan) et **M. Bouheddou** (Algérie), appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le nom du Burundi devrait aussi être ajouté dans la recommandation du Comité des contributions aux sept autres États qui ont présenté des demandes de dérogation en vertu de l'Article 19.

47. **M. Christiansen** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés, réitère que l'Union européenne accepte les recommandations du Comité des contributions.

48. **Le Président** dit que la question sera renvoyée pour examen en consultations officieuses et que les recommandations qui en résulteront seront soumises à la Commission qui les examinera à sa prochaine séance officielle.

La séance est levée à 11 h 45.